

TABLEAU DE CONCORDANCE

Nouvel article	Alinéa ou ligne	Article initial	Alinéa	Abrogé	Nouveau	Modifié	NOUVEAU TITRE	TITRE D'ORIGINE
00.01 2e de couverture	4	19.01						Remplacement
00.01 2e de couverture					X			
01.01		01.00					Champ d'application	Champ d'application
01.01		01.02					Champ d'application	Réseau autonome
01.01		19.02					Champ d'application	Entrée en vigueur
01.02		01.01					Demande d'alimentation pour des installations en haute tension ou en moyenne tension de plus de 260 A	Modalités d'alimentation des installations en haute tension ou en moyenne tension d'un courant de plus de 260 A
02.01	1,2,3,5	05.01				X	Demande d'abonnement	Demande de service
02.01	4	05.02				X	Demande d'abonnement	Frais de gestion et d'ouverture de dossier
02.01	5	06.01	1				Demande d'abonnement	Responsable de l'abonnement
02.01	6					X	Demande d'abonnement	
02.02		05.01					Début de l'abonnement	Demande de service
02.02	2	07.01	1				Début de l'abonnement	Terme de l'abonnement
02.03		06.06					Interdiction de bénéficiaire de l'électricité sans abonnement	Utilisation de l'électricité sans abonnement <input type="checkbox"/>
02.04		06.01	2				Abonnement dont plusieurs clients sont responsables	Responsable de l'abonnement
02.04		06.05					Abonnement dont plusieurs clients sont responsables	Modification d'abonnement
03.01		10.01					Appareillage de mesure fourni par Hydro-Québec	Appareillage de mesure fourni par Hydro-Québec
03.02							Mesurage par un compteur non communicant	
03.02.01		10.04				X	Demande de compteur non communicant	Mesurage sans émission de radiofréquences
03.02.02		10.04	5			X	Installation d'un compteur communicant en cours d'abonnement	Mesurage sans émission de radiofréquences
03.02.02						X	Installation d'un compteur communicant en cours d'abonnement	
03.02.03		10.04	3				Demande de compteur communicant	Mesurage sans émission de radiofréquences
04.0							Paiement des factures et frais pour défaut de paiement ou pour provision insuffisante	
04.01							Données de consommation utilisées pour établir la facture	
04.01.01		11.01				X	Obtention des données de consommation	Relève des compteurs
04.01.02	1	11.02	2			X	Facturation à partir d'une estimation de la consommation	Envoi des factures
04.01.02		11.04					Facturation à partir d'une estimation de la consommation	Estimation de la consommation
04.01.02	2					X	Facturation à partir d'une estimation de la consommation	
04.02							Transmission des factures	
04.02.01		11.02	3			X	Fréquence de transmission	Envoi des factures
04.02.02		11.02	1, 5			X	Modalités applicables dans le cas d'une facture transmise en retard	Envoi des factures
04.03.01	1	11.06	1				Montant à payer et délai de paiement	Délai et modes de paiement des factures
04.03.01	2	11.08					Montant à payer et délai de paiement	Compensation
04.03.02		06.01	2				Responsabilité du paiement des factures	Responsable de l'abonnement
04.03.02		06.03	1				Responsabilité du paiement des factures	Résiliation de l'abonnement
04.03.03	1	11.06					Modes de paiements acceptés	Délai et modes de paiement des factures
04.03.03	1	Annexe IV					Modes de paiements acceptés	Liste des agents autorisés

Nouvel article	Alinéa ou ligne	Article initial	Alinéa	Abrogé	Nouveau	Modifié	NOUVEAU TITRE	TITRE D'ORIGINE
04.03.03					X		Modes de paiements acceptés	
04.03.04		11.06	2				En cas de défaut de paiement	Délai et modes de paiement des factures
04.03.04					X		En cas de défaut de paiement	
04.03.05		11.06					En cas de provision insuffisante	Délai et modes de paiement des factures
04.04		11.09				X	Facturation selon le Mode de versements égaux	Mode de versements égaux
04.05		11.05				X	Correction de la facture	Correction des erreurs de facturation
05.01		07.01					Modalités de résiliation de l'abonnement	Terme de l'abonnement
05.01.01	2	06.03	2, 3				Résiliation à la demande du responsable de l'abonnement	Résiliation de l'abonnement
05.01.01	1	07.01				X	Résiliation à la demande du responsable de l'abonnement	Terme de l'abonnement
05.01.02					X		Décès d'un client	
05.01.03		12.12				X	Résiliation de l'abonnement par Hydro-Québec	Résiliation d'abonnement suite à une interruption de service
05.02					X		Modalités liées au maintien du service d'électricité	
05.02.01		06.07				X	Maintien ou refus du service d'électricité à la demande du propriétaire d'un immeuble	Responsabilité du propriétaire
05.03		06.08					Interruption du service d'électricité à la demande d'un propriétaire	Cessation de la livraison
06.01							Situations dans lesquelles Hydro-Québec peut exiger un dépôt	
06.01.01		09.01					Dépôt exigé pour les abonnements à des fins d'usage domestique	Dépôt – usage domestique
06.01.02		09.02				X	Dépôt exigé pour les abonnements à des fins d'usage autre que domestique	Dépôt– usage autre que domestique
06.01.02.01		09.02				X	Évaluation du niveau de risque de crédit du client pour les abonnements à des fins d'usage autre que domestique	Dépôt– usage autre que domestique
06.01.03		12.10					Dépôt exigé dans le cas d'une interruption du service d'électricité pour défaut de paiement	Garantie de paiement suite à une interruption
06.02		09.03					Montant du dépôt et mode de paiement	Montant maximal du dépôt
06.03		09.04					Intérêts sur le dépôt	Intérêts sur dépôt
06.04		09.05					Utilisation du dépôt par Hydro-Québec	Utilisation du dépôt
06.05		09.04					Conservation du dépôt et remboursement	Intérêts sur dépôt
06.05	1	09.06				X	Conservation du dépôt et remboursement	Remboursement du dépôt– usage domestique
06.05	1	09.07				X	Conservation du dépôt et remboursement	Remboursement du dépôt– usage autre que domestique
06.05		09.08					Conservation du dépôt et remboursement	Délai de remboursement
07.01		12.03					Refus ou interruption du service d'électricité par Hydro-Québec	Refus ou interruption de service
07.01.01		12.03					Interruption du service d'électricité sans avis	Refus ou interruption de service
07.01.02		12.03					Interruption du service d'électricité avec avis	Refus ou interruption de service
07.01.03		12.04					Maintien ou rétablissement du service d'électricité en période d'hiver	Interruption de service en période d'hiver
07.01.03		12.11					Maintien ou rétablissement du service d'électricité en période d'hiver	Rétablissement de service en période d'hiver
07.02					X		Avis transmis au client avant l'interruption du service d'électricité	
07.02.01	1	12.05					Avis de retard de paiement	Avis de retard
07.02.01	2	12.06	3				Avis de retard de paiement	Avis d'interruption de service
07.02.01	3				X		Avis de retard de paiement	
07.02.02	1	12.06	1				Avis d'interruption du service d'électricité	Avis d'interruption de service
07.02.02	2	12.07					Avis d'interruption du service d'électricité	Terme de l'avis

Nouvel article	Alinéa ou ligne	Article initial	Alinéa	Abrogé	Nouveau	Modifié	NOUVEAU TITRE	TITRE D'ORIGINE
07.02.03		12.08					Avis transmis si l'accès aux installations d'Hydro-Québec est contrôlé par un tiers	Accès contrôlé par un propriétaire
07.03		12.09	1, 3				Frais découlant d'une interruption du service d'électricité	Frais d'interruption de service
08.01	4	03.01	28				Demande d'alimentation	Définition offre de référence
08.01	10	14.05					Demande d'alimentation	Travaux du requérant
08.01	10	14.06	1				Demande d'alimentation	Limite de 600 A
08.01	10	15.03					Demande d'alimentation	Ouvrages civils pour branchement distributeur
08.01	5	15.04	2			X	Demande d'alimentation	Coût relatif au branchement
08.01	5	15.05	2			X	Demande d'alimentation	Frais d'intervention
08.01	7	15.05	3				Demande d'alimentation	Frais d'intervention
08.01	6	16.01	1, 2, 3			X	Demande d'alimentation	Entente de contribution, offre de référence et options
08.01	8, 9, 10	16.02					Demande d'alimentation	Coût des travaux pour prolongement aérien
08.01	4	16.03				X	Demande d'alimentation	Coût des travaux - conditions spéciales
08.01	8, 9	16.06					Demande d'alimentation	Aérien - avec adduction d'eau
08.01	8, 9, 10	16.08	4				Demande d'alimentation	Alimentation en souterrain d'un développement domiciliaire
08.01	8	17.01	1				Demande d'alimentation	Calcul du coût des travaux
08.01	10	17.06					Demande d'alimentation	Coût des ouvrages civils
08.01	10	18.13	4			X	Demande d'alimentation	Exigence pour les ouvrages civils
08.01	1, 2, 3				X		Demande d'alimentation	
08.02							Critères d'application du service de base au branchement du distributeur	
08.02.01	1	15.04	1			X	Cas où le service de base est applicable au branchement du distributeur	Coût relatif au branchement
08.02.01	2				X		Cas où le service de base est applicable au branchement du distributeur	
08.02.02	1	15.01					Éléments inclus dans le service de base pour un branchement du distributeur	Branchement fourni par Hydro-Québec
08.02.02	2	15.02					Éléments inclus dans le service de base pour un branchement du distributeur	Type de branchement
08.02.02	3, 4	15.04	1			X	Éléments inclus dans le service de base pour un branchement du distributeur	Coût relatif au branchement
08.02.02	5				X		Éléments inclus dans le service de base pour un branchement du distributeur	
08.02.03		15.04	1				Méthode d'établissement de la longueur du branchement du distributeur	Coût relatif au branchement
08.02.04		15.07	1				Cas où le branchement du distributeur n'est pas fourni	Branchement client en souterrain
08.02.04		15.08	1				Cas où le branchement du distributeur n'est pas fourni	Coût relatif à une alimentation temporaire
08.02.04		17.04				X	Cas où le branchement du distributeur n'est pas fourni	Coût des travaux pour des charges inférieures à 2 kW
08.02.04					X		Cas où le branchement du distributeur n'est pas fourni	
08.02.05		15.07	2, 3			X	Cas où le branchement est fourni par le client (branchement du client)	Branchement client en souterrain
08.02.05					X		Cas où le branchement est fourni par le client (branchement du client)	
08.03							Critères d'application du service de base au prolongement d'une ligne de distribution	

Nouvel article	Alinéa ou ligne	Article initial	Alinéa	Abrogé	Nouveau	Modifié	NOUVEAU TITRE	TITRE D'ORIGINE
08.03.01		16.04				X	Prolongement d'une ligne de distribution aérienne (demande d'alimentation inférieure à 5 MVA)	Aérien - avec adduction d'eau
08.03.01	2	16.05	1, 2			X	Prolongement d'une ligne de distribution aérienne (demande d'alimentation inférieure à 5 MVA)	Aérien - sans adduction d'eau
08.03.01		16.06				X	Prolongement d'une ligne de distribution aérienne (demande d'alimentation inférieure à 5 MVA)	Aérien - avec adduction d'eau
08.03.01	2	16.07	1			X	Prolongement d'une ligne de distribution aérienne (demande d'alimentation inférieure à 5 MVA)	Aérien - sans adduction d'eau
08.03.01	3, 4				X		Prolongement d'une ligne de distribution aérienne (demande d'alimentation inférieure à 5 MVA)	
08.03.02					X		Prolongement d'une ligne de distribution souterraine (demande d'alimentation inférieure à 5 MVA)	
08.04							Critères d'application du service de base à la modification d'une ligne de distribution	
08.04.01	1	15.08					Modification d'une ligne de distribution aérienne (demande d'alimentation inférieure à 5 MVA)	Coût relatif à une alimentation temporaire
08.04.01	1	16.01	5			X	Modification d'une ligne de distribution aérienne (demande d'alimentation inférieure à 5 MVA)	Entente de contribution, offre de référence et options
08.04.01	1	17.04				X	Modification d'une ligne de distribution aérienne (demande d'alimentation inférieure à 5 MVA)	Coût des travaux pour des charges inférieures à 2 kW
08.04.01	2				X		Modification d'une ligne de distribution aérienne (demande d'alimentation inférieure à 5 MVA)	
08.04.02		15.08					Modification d'une ligne de distribution souterraine (demande d'alimentation inférieure à 5 MVA)	Coût relatif à une alimentation temporaire
08.04.02		16.01	5			X	Modification d'une ligne de distribution souterraine (demande d'alimentation inférieure à 5 MVA)	Entente de contribution, offre de référence et options
08.04.02		17.04				X	Modification d'une ligne de distribution souterraine (demande d'alimentation inférieure à 5 MVA)	Coût des travaux pour des charges inférieures à 2 kW
08.04.02					X		Modification d'une ligne de distribution souterraine (demande d'alimentation inférieure à 5 MVA)	
08.05					X		Travaux de sécurisation du réseau	
09.01		16.01	1, 2			X	Méthodes de calcul du coût des travaux	Entente de contribution, offre de référence et options
09.01		16.03				X	Méthodes de calcul du coût des travaux	Coût des travaux - conditions spéciales
09.01		17.01	1			X	Méthodes de calcul du coût des travaux	Calcul du coût des travaux
09.01.01		02.02					Coûts et frais supplémentaires	Communication de renseignements
09.01.01		14.05					Coûts et frais supplémentaires	Travaux du requérant
09.01.01		14.06					Coûts et frais supplémentaires	Limite de 600 A
09.01.01		15.03					Coûts et frais supplémentaires	Ouvrages civils pour branchement distributeur
09.01.01		15.04	2				Coûts et frais supplémentaires	Coût relatif au branchement
09.01.01		15.05	2			X	Coûts et frais supplémentaires	Frais d'intervention
09.01.01		15.06					Coûts et frais supplémentaires	Évaluation sommaire du coût des travaux
09.01.01		16.02					Coûts et frais supplémentaires	Coût des travaux pour prolongement aérien
09.01.01		16.06					Coûts et frais supplémentaires	Aérien - avec adduction d'eau
09.01.01		16.07					Coûts et frais supplémentaires	Aérien - sans adduction d'eau
09.01.01		16.08					Coûts et frais supplémentaires	Alimentation en souterrain d'un développement domiciliaire
09.01.01		17.06					Coûts et frais supplémentaires	Coût des ouvrages civils

Nouvel article	Alinéa ou ligne	Article initial	Alinéa	Abrogé	Nouveau	Modifié	NOUVEAU TITRE	TITRE D'ORIGINE
09.01.02		17.01	2			X	Application de la méthode de calcul détaillé du coût des travaux	Calcul du coût des travaux
09.01.02		Annexe VI					Application de la méthode de calcul détaillé du coût des travaux	Grille de calcul du coût des travaux
09.02		15.05	1			X	Calcul du montant à payer pour les travaux à un branchement du distributeur	Frais d'intervention
09.02.01		15.04	1			X	Branchement du distributeur aérien	Coût relatif au branchement
09.02.01		17.01	1			X	Branchement du distributeur aérien	Calcul du coût des travaux
09.02.02		17.01	1			X	Branchement du distributeur souterrain	Calcul du coût des travaux
09.03		15.05	1			X	Calcul du montant à payer pour les travaux relatifs à la modification d'un branchement du distributeur	Frais d'intervention
09.03.01		15.05	1			X	Modification, déplacement ou remplacement d'un branchement du distributeur aérien	Frais d'intervention
09.03.01		17.01	1			X	Modification, déplacement ou remplacement d'un branchement du distributeur aérien	Calcul du coût des travaux
09.03.01					X		Modification, déplacement ou remplacement d'un branchement du distributeur aérien	
09.03.02		15.05	1			X	Modification, déplacement ou remplacement d'un branchement du distributeur souterrain	Frais d'intervention
09.04		16.01	1			X	Calcul du montant à payer pour les travaux relatifs au prolongement d'une ligne de distribution	Entente de contribution, offre de référence et options
09.04.01		16.01	1				Prolongement d'une ligne de distribution aérienne	Entente de contribution, offre de référence et options
09.04.01		16.02				X	Prolongement d'une ligne de distribution aérienne	Coût des travaux pour prolongement aérien
09.04.01		16.04				X	Prolongement d'une ligne de distribution aérienne	Aérien - avec adduction d'eau
09.04.01		16.05	1			X	Prolongement d'une ligne de distribution aérienne	Aérien - sans adduction d'eau
09.04.01		16.06				X	Prolongement d'une ligne de distribution aérienne	Aérien - avec adduction d'eau
09.04.01		16.07	1			X	Prolongement d'une ligne de distribution aérienne	Aérien - sans adduction d'eau
09.04.01		16.09				X	Prolongement d'une ligne de distribution aérienne	Contribution du requérant
09.04.01					X		Prolongement d'une ligne de distribution aérienne	
09.04.02		16.08	1, 2			X	Prolongement d'une ligne de distribution souterraine pour un projet résidentiel dont les équipements de transformation et de sectionnement ne sont pas enfouis	Alimentation en souterrain d'un développement domiciliaire
09.04.02					X		Prolongement d'une ligne de distribution souterraine pour un projet résidentiel dont les équipements de transformation et de sectionnement ne sont pas enfouis	
09.04.03		16.01	3			X	Prolongement d'une ligne de distribution souterraine pour tout autre projet	Entente de contribution, offre de référence et options
09.04.03		17.01	1			X	Prolongement d'une ligne de distribution souterraine pour tout autre projet	Calcul du coût des travaux
09.05		16.01	5				Calcul du montant à payer pour les travaux relatifs à la modification d'une ligne de distribution	Entente de contribution, offre de référence et options
09.05		17.01	1				Calcul du montant à payer pour les travaux relatifs à la modification d'une ligne de distribution	Calcul du coût des travaux
09.05.01		16.01	5			X	Modification d'une ligne de distribution aérienne	Entente de contribution, offre de référence et options
09.05.01		17.01	1			X	Modification d'une ligne de distribution aérienne	Calcul du coût des travaux
09.05.02		16.01	3, 5			X	Modification d'une ligne de distribution souterraine	Entente de contribution, offre de référence et options
09.05.02		17.01	1			X	Modification d'une ligne de distribution souterraine	Calcul du coût des travaux

Nouvel article	Alinéa ou ligne	Article initial	Alinéa	Abrogé	Nouveau	Modifié	NOUVEAU TITRE	TITRE D'ORIGINE
09.06					X		Calcul du montant à payer pour faire déplacer une ligne de distribution existante	
09.07							Autres montants à payer	
09.07.01		17.05				X	Coût d'un équipement de mesurage en moyenne tension pour une installation de petite puissance	Coût du mesurage pour une installation de petite puissance
09.07.02		15.10				X	Équipements optionnels et ligne de relève	Coût relatif à une ligne de relève
09.07.02		15.11					Équipements optionnels et ligne de relève	Absence de garantie
09.07.02		16.01	2, 3				Équipements optionnels et ligne de relève	Entente de contribution, offre de référence et options
09.07.02		17.03	2				Équipements optionnels et ligne de relève	Coût des transformateurs et de l'équipement de mesure
09.07.03		17.03	2				Installation électrique de moins de 2 kW	Coût des transformateurs et de l'équipement de mesure
09.07.03		17.04				X	Installation électrique de moins de 2 kW	Coût des travaux pour des charges inférieures à 2 kW
09.07.03.01					X		Puissance à facturer inférieure à 2 kW	
09.07.04		15.08				X	Alimentation temporaire	Coût relatif à une alimentation temporaire
09.07.04		15.09				X	Alimentation temporaire	Démantèlement
09.07.05		15.04	3				Frais spéciaux de raccordement pour un réseau autonome	Coût relatif au branchement
09.07.06					X		Travaux occasionnés par le client	
09.07.07					X		Travaux de sécurisation du réseau	
10.01							Traitement d'une demande d'alimentation selon les travaux à effectuer	
10.01.01		02.02				X	Interventions simples	Communication de renseignements
10.01.01		15.06				X	Interventions simples	Évaluation sommaire du coût des travaux
10.01.01		16.01	1			X	Interventions simples	Entente de contribution, offre de référence et options
10.01.01					X		Interventions simples	
10.01.02		02.02					Travaux mineurs	Communication de renseignements
10.01.02		16.01	1			X	Travaux mineurs	Entente de contribution, offre de référence et options
10.01.03		02.02				X	Travaux majeurs	Communication de renseignements
10.01.03		15.04	1				Travaux majeurs	Coût relatif au branchement
10.01.03		15.05	1				Travaux majeurs	Frais d'intervention
10.01.03		16.01	1, 2			X	Travaux majeurs	Entente de contribution, offre de référence et options
10.01.03		16.09	3				Travaux majeurs	Contribution du requérant
10.01.03		17.06					Travaux majeurs	Coût des ouvrages civils
10.01.04		17.02				X	Prix applicables	Prix applicables au coût des travaux
10.01.05	2, 3	16.05	3, 4				Modalité de paiement	Aérien - sans adduction d'eau
10.01.05					X		Modalité de paiement	
10.01.06		16.15					Abandon d'une demande d'alimentation	Coût d'abandon
10.01.06					X		Abandon d'une demande d'alimentation	
10.02		16.10				X	Engagements du client pour une installation électrique de moins de 5 MVA	Prime d'ajustement
10.03		16.09	3, 4, 5			X	Garanties financières pour une installation électrique de 1 000 kW ou plus en moyenne tension	Contribution du requérant
10.04	1	16.01	4				Remboursement pour l'ajout d'une installation électrique sur une ligne de distribution	Entente de contribution, offre de référence et options
10.04	2	16.12				X	Remboursement pour l'ajout d'une installation électrique sur une ligne de distribution	Modalités de remboursement

Nouvel article	Alinéa ou ligne	Article initial	Alinéa	Abrogé	Nouveau	Modifié	NOUVEAU TITRE	TITRE D'ORIGINE
10.04	3, 4	16.13	1, 2				Remboursement pour l'ajout d'une installation électrique sur une ligne de distribution	Remboursement pour ajout nécessitant un prolongement de ligne
10.04	5				X		Remboursement pour l'ajout d'une installation électrique sur une ligne de distribution	
10.05					X		Crédit pour usage en commun	
11.01		02.01	1				Information sur les conditions de service	Information au client
11.02	3	02.00				X	Modes de communication entre Hydro-Québec et ses clients	Espace client WEB
11.02	2	02.01	2			X	Modes de communication entre Hydro-Québec et ses clients	Information au client
11.02	2	12.05	3			X	Modes de communication entre Hydro-Québec et ses clients	Avis de retard
11.02	2	12.06	2			X	Modes de communication entre Hydro-Québec et ses clients	Avis d'interruption de service
11.02	1				X		Modes de communication entre Hydro-Québec et ses clients	
11.02	3				X		Modes de communication entre Hydro-Québec et ses clients	
11.03	2, 3	06.02				X	Information relative à l'abonnement ou à la facturation	Erreur □
11.03	1	08.01					Information relative à l'abonnement ou à la facturation	Caractéristiques techniques des installations électriques
11.04		18.09					Notifications en cas de défectuosité technique	Information en cas de défaut
11.05		18.10					Clients alimentés en moyenne tension ou en haute tension	Communications
11.06		02.03					Obligation d'Hydro-Québec relativement aux activités promotionnelles	Activités promotionnelles
12.01	1	12.01					Exploitation du réseau de distribution d'électricité	Situation d'urgence
12.01	2	12.02					Exploitation du réseau de distribution d'électricité	Entretien du réseau
12.02		04.01					Responsabilité limitée d'Hydro-Québec	Responsabilité limitée d'Hydro-Québec
12.03		18.12					Protection contre les incidents électriques	Protection des biens et sécurité des personnes
12.04		04.03	1				Absence de garantie	Absence de garantie
13.01		08.02					Revente d'électricité	Revente
13.02		04.03	2			X	Utilisation inappropriée de l'électricité	Absence de garantie
13.03		13.02					Intervention du client sur les équipements d'Hydro-Québec	Intervention sur les équipements d'Hydro-Québec
13.04		15.05	4			X	Manipulation de l'installation électrique ou de l'appareillage de mesure	Frais d'intervention
13.05		18.03					Utilisation par Hydro-Québec des circuits de télécommunications du client	Usage des circuits de télécommunication du client
13.06							Points de mesurage de l'électricité	
13.06.01		06.04				X	Abonnement et mesurage distincts pour chaque point de livraison	Point de livraison
13.06.01		10.02				X	Abonnement et mesurage distincts pour chaque point de livraison	Mesurage distinct
13.06.02		10.03				X	Mesurage global dans un immeuble	Mesurage global
13.07		10.01					Appareillage de mesure fourni par Hydro-Québec	Appareillage de mesure fourni par Hydro-Québec
13.08	1, 2	18.19	2, 3			X	Transformateur de mesure appartenant au client	Raccordement d'appareil en amont du mesurage
13.08	3				X		Transformateur de mesure appartenant au client	
13.09		18.19	1				Actions nécessitant une autorisation préalable	Raccordement d'appareil en amont du mesurage
14.01	2	17.07					Propriété des installations et des équipements	Propriétés des équipements et matériaux
14.01	1, 3	18.06					Propriété des installations et des équipements	Propriété du client
14.02	2	18.01					Installation des équipements	Installation des équipements
14.02					X		Installation des équipements	
14.03		13.01					Accès d'Hydro-Québec à ses installations	Accès aux installations d'Hydro-Québec
14.03	4	13.01.01					Accès d'Hydro-Québec à ses installations	Inaccessibilité du compteur pour remplacement

Nouvel article	Alinéa ou ligne	Article initial	Alinéa	Abrogé	Nouveau	Modifié	NOUVEAU TITRE	TITRE D'ORIGINE
14.04		18.02	1, 3				Respect des normes de dégagement	Dégagements
14.05		04.02					Sécurité des personnes et protection des biens	Garde de l'appareillage □
14.05		18.08					Sécurité des personnes et protection des biens	Caractéristiques de l'installation électrique
14.05		18.12					Sécurité des personnes et protection des biens	Protection des biens et sécurité des personnes
15.01							Livraison de l'électricité par Hydro-Québec	
15.01.01		14.01					Fréquence et tension d'alimentation	Fréquence et tension
15.01.02		14.02					Limites et conditions liées à l'alimentation	Limites et caractéristiques techniques liées à l'alimentation
15.01.03		14.04					Alimentation directement de la ligne de distribution ou à partir d'un poste distributeur	Alimentation directement de la ligne ou à partir d'un poste distributeur
15.01.04		14.08					Utilisation d'un poste distributeur	Utilisation d'un poste distributeur
15.02							Exigences techniques du client	
15.02.01	1	18.07					Installation électrique du client	Information concernant l'installation électrique
15.02.01	2	18.08					Installation électrique du client	Caractéristiques de l'installation électrique
15.02.02	1	18.16					Révision de la puissance disponible autorisée	Puissance disponible
15.02.02	2	18.17					Révision de la puissance disponible autorisée	Réduction de la puissance disponible
15.02.03		18.04					Alimentation par plus d'une ligne de distribution	Alimentation par plus d'une ligne
15.02.04		18.14					Alimentation par une ligne de distribution souterraine moyenne tension	Alimentation en souterrain en moyenne tension
15.02.05		18.05					Protection pour groupe électrogène	Protection pour groupe électrogène
15.02.06		18.18					Raccordement d'un équipement de production d'électricité	Raccordement d'un appareil de production
15.02.07		18.11					Coordination des appareils de protection	Coordination des appareils de protection
15.02.08		18.15					Obligations du client relativement au facteur de puissance	Facteur de puissance
15.02.09		14.07					Obligations du client relativement à un appel brusque de courant	Appel brusque de courant de 100 A
15.02.09	2				X		Obligations du client relativement à un appel brusque de courant	
15.03		14.06					Dépassement de la limite de courant maximal appelé	Limite de 600 A
16.01		18.05					Alimentation en basse tension	Protection pour groupe électrogène
16.01.01	1, 2	14.03					Tensions d'alimentation offertes	Tensions d'alimentation et limites
16.01.01	3	19.03					Tensions d'alimentation offertes	Tension d'alimentation
16.01.02		14.03.01					Conversion de la tension 600 V, 3 fils	Modification de la tension 600 V, 3 fils
16.02							Alimentation en moyenne tension	
16.02.01		14.09					Limite de courant pour l'alimentation triphasée en moyenne tension	Limite pour l'alimentation en moyenne tension
16.02.02		14.10					Équipements installés en vue d'une conversion de l'alimentation à 25 kV	Tension autre que 25 kV
16.02.03		14.11					Conversion de la tension de la ligne d'alimentation à 25 kV	Procédures applicables lors d'une conversion de tension
17.01		11.10	1				Portée	Portée
17.02		11.10	4				Évaluation du niveau du risque du client	Portée
17.02.01	2	Annexe VII					Établissement du niveau de risque à partir des cotes d'agences de notation	Gestion du risque
17.02.01	1, 3				X		Établissement du niveau de risque à partir des cotes d'agences de notation	
17.02.02		11.10					Établissement du niveau de risque selon la cote attribuée par Hydro-Québec	Portée

Nouvel article	Alinéa ou ligne	Article initial	Alinéa	Abrogé	Nouveau	Modifié	NOUVEAU TITRE	TITRE D'ORIGINE
17.02.02		11.11					Établissement du niveau de risque selon la cote attribuée par Hydro-Québec	Confidentialité de l'information
17.02.02		11.13					Établissement du niveau de risque selon la cote attribuée par Hydro-Québec	Demande de révision
17.02.02		Annexe VII					Établissement du niveau de risque selon la cote attribuée par Hydro-Québec	Gestion du risque
17.02.03		11.13					Révision de la cote de crédit attribuée par Hydro-Québec	Demande de révision
17.03							Modalités spécifiques aux abonnements risqués ou très risqués	
17.03.01		11.12					Avis transmis au client	Avis
17.03.02		11.14				X	Délai de paiement pour un abonnement risqué	Délai de paiement
17.03.02					X		Délai de paiement pour un abonnement risqué	
17.03.03		11.16				X	Dépôt ou garantie de paiement	Dépôt ou garantie de paiement
17.03.04	1	11.12				X	Fréquence de paiement pour un abonnement très risqué	Avis
17.03.04	1, 3	11.15				X	Fréquence de paiement pour un abonnement très risqué	Fréquence de facturation
17.03.04		11.17					Fréquence de paiement pour un abonnement très risqué	Cessation d'application
17.03.04					X		Fréquence de paiement pour un abonnement très risqué	
17.03.05		11.17					Cessation d'application des modalités spéciales	Cessation d'application
18.01							Méthode utilisée par Hydro-Québec pour établir la cote de crédit	
18.01.01		Annexe VII				X	Grille utilisée par Hydro-Québec pour établir la cote de crédit	Gestion du risque
18.01.02		Annexe VII				X	Définitions des critères d'évaluation	Gestion du risque
19.01							Demande d'alimentation de 5 MVA ou plus en moyenne tension	
19.01.01		16.01	2			X	Alimentation en aérien	Entente de contribution, offre de référence et options
19.01.01		16.09	1, 2			X	Alimentation en aérien	Contribution du requérant
19.01.02		16.01				X	Alimentation en souterrain	Entente de contribution, offre de référence et options
19.01.02		16.09				X	Alimentation en souterrain	Contribution du requérant
19.02		16.09					Engagements du client pour 5 MVA ou plus en moyenne tension	Contribution du requérant
19.02		16.10				X	Engagements du client pour 5 MVA ou plus en moyenne tension	Prime d'ajustement
20.01		03.01				X	Définitions et interprétation	Définitions
20.01		11.10	2				abonnement risqué	Portée
20.01		11.10	2				abonnement très risqué	Portée
20.01						X	alimentation temporaire	alimentation temporaire
20.01					X		amont	
20.01					X		aval	
20.01					X		basse tension	
20.01					X		bâtiment	
20.01					X		branchement du distributeur	
20.01					X		calcul détaillé du coût des travaux	
20.01					X		chemin public	
20.01					X		client	
20.01					X		compteur communicant	compteur de nouvelle génération
20.01					X		compteur non communicant	
20.01					X		défaut de paiement	

Nouvel article	Alinéa ou ligne	Article initial	Alinéa	Abrogé	Nouveau	Modifié	NOUVEAU TITRE	TITRE D'ORIGINE
20.01					X		demande d'abonnement	
20.01					X		demande d'alimentation	
20.01					X		densité électrique minimale	
20.01					X		droit de passage par nacelle compacte	
20.01					X		énergie	
20.01					X		entente de réalisation de travaux majeurs	
20.01					X		évaluation pour travaux majeurs	
20.01					X		facteur de puissance	
20.01					X		haute tension	
20.01					X		heures normales de travail	
20.01					X		interventions simples	
20.01					X		jour	
20.01					X		jour franc	
20.01					X		lieu de consommation	
20.01						X	ligne de distribution	
20.01					X		ligne locale en souterrain	
20.01					X		ligne principale en aérien	
20.01					X		ligne principale en souterrain	
20.01					X		moyenne tension	
20.01					X		par écrit	
20.01					X		piscine	
20.01					X		projet résidentiel	
20.01					X		proposition de travaux mineurs	
20.01					X		puissance apparente projetée	
20.01					X		puissance projetée	
20.01					X		puissance à installer	
20.01					X		puissance maximale appelée	
20.01					X		Règlement n° 411	
20.01					X		réseau de distribution d'électricité	
20.01						X	réseau municipal d'aqueduc ou d'égout	réseau municipal d'adduction d'eau ou d'égout sanitaire
20.01					X		section de câble	
20.01					X		service de base	
20.01					X		servitude	
20.01					X		site inaccessible	
20.01					X		supports	
20.01						X	système biénergie	
20.01					X		travaux mineurs	
20.01					X		travaux majeurs	
20.02		03.02				X	Unités de mesure	Unités de mesure applicables
Annexe I		Annexe I				X	Renseignements requis du client	Renseignements pour la demande d'abonnement
Annexe II					X		Procédures d'examen des plaintes des clients d'Hydro-Québec	
Annexe III		Annexe II					Organismes publics et institutions financières	Organismes publics et institutions financières

Nouvel article	Alinéa ou ligne	Article initial	Alinéa	Abrogé	Nouveau	Modifié	NOUVEAU TITRE	TITRE D'ORIGINE
Annexe IV		Annexe III					Conversion de la tension d'alimentation	Méthode pour l'établissement de la valeur de remplacement de l'équipement électrique du client
Annexe IV		Annexe V					Conversion de la tension d'alimentation	Compensations pour conversion de tension
Annexe V		18.02	2			X	Normes de dégagement	Dégagements
Annexe V					X		Normes de dégagement	
Annexe VI		Annexe VI					Grille de calcul du coût des travaux	Grille de calcul du coût des travaux
Annexe VII					X		Méthode de calcul pour le prolongement ou la modification d'une ligne de distribution souterraine	
		03.01	2	X				abonnement de courte durée
		03.01	3	X				activité commerciale
		03.01	4	X				activité industrielle
		03.01	11	X				chemin accessible par fardier
		03.01	20	X				exploitation agricole
		03.01	24	X				livraison de l'électricité
		03.01	27	X				montant alloué
		03.01	28	X				offre de référence
		03.01	39	X				requérant
		03.01	50	X				vente à forfait
		09.02	1	X				Dépôt– usage autre que domestique
		10.04.1		X				Mesures transitoires
		11.02	4	X				Envoi des factures
		12.09	2	X				Frais d'interruption de service
		16.07	3	X				Aérien - sans adduction d'eau
		16.11		X				Alimentation d'un parc industriel
		16.14		X				Crédit pour usage en commun
		19.04		X				Crédit d'alimentation pour installation sujet à une conversion de tension
		19.05		X				Abrogation du second paragraphe de l'alinéa 2 de l'article 53 du règlement n° 634
		19.06		X				Exemption de 100 mètres de ligne
		19.07		X				Entente de contribution
		19.08		X				Allocation pour une entente de contribution existante
		19.09		X				Taux d'intérêt applicable aux ententes de contribution en cours
							Illustrations des composants du réseau de distribution	
							Index	